

Transport/Vacances scolaires

La ruée vers les compagnies de transport

René AKONE DZOPE  
Port-Gentil/Gabon

Certaines n'ont pas tardé à reléguer, au second rang, le confort et la sécurité des voyageurs pour se focaliser sur le gain.

LES apprenants des classes sans examens des premier et second degrés bénéficient de leurs vacances annuelles depuis quelques semaines déjà. Du coup, ces derniers temps, l'on observe une ruée vers les compagnies de transport fluvial, lagunaire et maritime, de la part des familles candidates au voyage. Finie donc la période où l'on pouvait acheter son titre de transport le jour même du voyage. Les 150 000 âmes vivant dans la presque île éprouvent déjà un mal fou pour trouver de la place en cette saison de pointe. Comme on le voit, à Port-Gentil, en matière de voyage, la demande est actuellement plus forte que l'offre. Aujourd'hui, il faut réserver plusieurs jours à l'avance pour être sûr de voyager à la date souhaitée. Les grandes affluences constatées semblent même donner des idées à certains agents des diffé-



Un navire de la CNNII chargeant le fret au départ de Libreville.

Photo : Julie Nguimbi



Des passagers en train d'embarquer dans des navettes à Port-Gentil

Photo : Julie Nguimbi

rentes compagnies, car ils sont désormais enclins à accepter des pots-de-vin de la part des passagers. Selon une source digne de foi, la Compagnie nationale de navigation intérieure et internationale (CNNII) compte, dans sa flotte, trois navires de transport mixte (fret/passagers). Le bateau Casanga, par exemple, a une capacité de 650 tonnes pour le fret et de 300 passagers. Les trois navires font la traversée Port-Gentil/Libreville entre 12 et 14 heures. De plus, un titre de transport vaut 17 000 francs. Le catamaran baptisé "Pixe Ndala 1", propriété de la CNNII, est parti en "révision" de ses moteurs, selon notre source. Une révision qui semble s'éterni-



Les candidats au voyage sont nombreux en cette période des grandes vacances.

Photo : Julie Nguimbi

ser. Acquis le 2 juin 2016 (fabriqué en 2015), conformément au plan stratégique de développement "Horizon 2020" adopté par le conseil d'administration de la compagnie, le bateau disposait

de 350 places assises et pouvait développer une vitesse maximale de 25 nœuds. Le transport entre les capitales politique et économique du Gabon est également assuré par des

compagnies privées. La SONAGA, par exemple, met à la disposition des voyageurs deux catamarans : "Le Daulphins" et "Tago Mago". Le dernier apparaît souvent en appoint quand le premier est en arrêt ou quand la demande est forte. Quant aux billets, ils ont grimpé, passant de 26 000 à 28 000 francs. Lorsque le voyageur en partance de Port-Gentil n'a pas la possibilité de prendre l'avion, et qu'il n'a pas non plus de place pour la traversée en mer, il n'a qu'une seule alternative : remonter l'Ogooué jusqu'à Lambaréné pour y emprunter un clando. Dans ce cas, il doit déboursier entre 12 000 et 15 000 francs pour le bateau, et un voyage qui dure entre 5 et 6 heures. Un montant

auquel il faut ajouter 7000 francs pour le transport terrestre lui permettant de rallier Libreville. A mesure que les candidats au voyage se font plus nombreux, certaines compagnies semblent reléguer la sécurité et le confort des usagers au second plan, privilégiant le profit. Il n'est donc pas rare de voir des pères et mères de familles voyager, malgré eux, dans des conditions insupportables. Dans certaines embarcations, les gilets de sauvetage, quand ils existent, ne sont pas parfois en nombre suffisant pour satisfaire l'ensemble des occupants. Cette situation interpelle les services compétents, entendu qu'elle touche à la sécurité des voyageurs. Les pouvoirs publics devraient, eux aussi, œuvrer à la mise à disposition des catamarans offrant des conditions de voyage fiables aux populations. Les passagers de la desserte Libreville/Port-Gentil fondent de grands espoirs dans ce sens, en attendant l'aboutissement des travaux de la route Port-Gentil/Omboué, longue de 93 Km seulement, qui a vocation à relier la capitale économique au reste du pays.

Religion Eglise catholique/Diocèse de Port-Gentil  
Chaque paroisse a désormais son curé

Jean-Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

Ils sont, au total, neuf curés pour autant de paroisses dans le diocèse de la capitale économique.

DEPUIS la prise de fonction officielle, le 3 avril 2016, de Mgr Eusebius Chinekezi Ogonna Managwu comme évêque du diocèse de Port-Gentil, un changement notoire s'est opéré au niveau de l'ensemble des paroisses que compte cette circonscription religieuse. Désormais, chaque paroisse a son propre curé. Le premier de cordée est l'abbé Gérard Charles Gilbert de Vautibault, curé de la paroisse Sainte-Thérèse d'Avila, sise au quartier Balise 1. Sa prise de possession canonique s'est déroulée le 1er janvier de l'année en cours. Pour l'occasion, Mgr Eusebius Chinekezi Ogonna Managwu a célébré sa toute première prise de possession canonique. Ce qui fut également une grande première dans l'histoire du diocèse de Port-Gentil. Deux semaines plus tard, plus exactement le 15 du même mois, c'était au tour



Le curé de la paroisse Sainte Thérèse d'Avila, l'abbé Gérard Gilbert Charles de Vautibault

Photo : JP Allogo



L'abbé Jean Maximin Packa, curé de la paroisse Saint-Joseph d'Omboué.

Photo : JP Allogo



Le curé de la paroisse Saint-André de Gamba, l'abbé Magloire Mbogba

Photo : JP Allogo



L'abbé Noé Nzengue Mbadinga, curé de la paroisse Saint-Michel du Cap-Lopez

Photo : JP Allogo

de la cathédrale Saint-Louis (centre-ville) et ses fidèles de recevoir leur nouveau curé, en la personne de l'abbé René

Coomlan Bossou. Puis, le 29 janvier, le tour reviendra à la communauté chrétienne de la paroisse Saint-Paul-Des-Bois de re-

cevoir le père Mathieu Biala Balu comme nouveau curé. De son côté, la communauté chrétienne catho-

lique de la paroisse Sainte-Barbe des pétroliers a assisté, le 5 février dernier, à l'installation de son nouveau curé. Il s'agit de l'abbé

Roch Armand Augustin Klouvi. Sept jours après, l'évêque du diocèse de Port-Gentil a présidé la cérémonie de prise de possession canonique de l'abbé Noé Nzengue Mbadinga, comme curé de la paroisse Saint-Michel du Cap-Lopez. Scénario identique, le 4 mars 2017, pour les fidèles de la paroisse Sainte-Anne du Fernan-Vaz, qui ont assisté à l'installation de l'abbé Christ Pullfrich Manfoumbi Manfoumbi comme curé. Au total, l'évêque du diocèse de la capitale économique du Gabon a donc installé neuf curés pour autant de paroisses. On notera qu'à la suite des six installations que nous venons de mentionner, il a également présidé la cérémonie de prise de possession canonique de l'abbé Jean Maximin Packa (paroisse Saint-Joseph d'Omboué), le 5 mars, celle de l'abbé Raphael SE Mbogba (paroisse Saint-André de Gamba), le 26 février, et enfin celle du père Lambert Ndjana, le 28 juin dernier (paroisse Sacré-Cœur de Bac-Aviation). Notons enfin que le diocèse de Port-Gentil est né du Vicariat apostolique.